

Registre des délibérations - Délibération n° 11 : 01/02/2017

MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE SAISONNIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SURVEILLANCE DES ESPACES NATURELS LITTORAUX DE CAMARGUE

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le premier février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Philippe Maurizot
- **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Patricia Saez
- **Représentants des Communes :**
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia
- **Représentants des établissements publics :**
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn à Bernard Arsac

► **Étaient absents-excuses :**

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorière de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
28	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
74	67

Date de convocation 29/11/2016 RC - 737



REÇU EN PREFECTURE

Le 09/02/2017

Comité syndical du 01/02/2017_Délibération n° 11
« Mise en place d'une équipe saisonnière de prévention et de surveillance des espaces naturels littoraux de Camargue »

Délibération n° 11 : 01/02/2017

**MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE SAISONNIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SURVEILLANCE
DES ESPACES NATURELS LITTORAUX DE CAMARGUE**

Le Parc avec l'appui des autres gestionnaires d'espaces protégés de Camargue et la gendarmerie assurent depuis 2006 une surveillance accrue de la frange littorale des secteurs de Beauduc et Piémanson durant la période estivale. Mais les étendues concernées et la diversité des usages rendent difficile une surveillance efficace et permanente des zones sensibles. C'est pourquoi depuis 2011 une équipe d'écogardes assure une veille, de la prévention et de la sensibilisation auprès des usagers du littoral. Le dispositif dit « écogardes » est donc poursuivi afin de pérenniser cette mission de veille et de sensibilisation mais cette fois à l'échelle de l'ensemble des sites naturels les plus sensibles du littoral de Camargue.

4 agents recrutés par le Parc de juin à septembre assureront quotidiennement ces missions en partenariat avec les utilisateurs du littoral (cabaniers, plaisanciers, kitesurfeurs, pêcheurs, commerçants) et avec l'appui de la gendarmerie, des communes et des gardes du Conservatoire du Littoral. Ils exerceront aussi des missions de suivi, de relevés de données (fréquentation, espèces envahissantes, circulation) et de petits travaux d'entretien des espaces naturels.

L'encadrement de leur mission est assuré par l'équipe technique en charge de la gestion des espaces naturels au Parc naturel régional de Camargue.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
4 agents en CDD de droit public pendant 4 mois	40 000 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 000 €
Équipement (location de chevaux, location de véhicule, harnachement, transport, téléphone, autocollants, vêtements de travail)	10 000 €	Ville d'Arles	10 000 €
		PNR Camargue	2 000 €
Total	50 000 €	Total	50 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve le programme d'actions de mise en place d'une équipe saisonnière de prévention et de surveillance des espaces naturels littoraux de Camargue ;
- autorise le Président à signer la convention relative à ce programme et à solliciter les crédits correspondants ;
- valide l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2017.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **09 FEV. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 FEV. 2017**

Le Président,
Roland Chassain

